

Fiche de données de sécurité

PREP K

Remplace la version : 01-juin-2016

Date de révision 07-juin-2016

Version 1.01



Mention d'avertissement

DANGER

Mentions de danger

H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

H315 - Provoque une irritation cutanée

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

H335 - Peut irriter les voies respiratoires

H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges

H225 - Liquide et vapeurs très inflammables

Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer

P260 - Ne pas respirer les fumées

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

P301 + P310 - EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

P331 - NE PAS faire vomir

P403 + P233 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche

P501 - Éliminer le contenu et les récipients conformément aux réglementations locales

Dispositions spéciales concernant l'étiquetage de certains mélanges

Ce produit exige des fermetures non ouvrables par des enfants en cas de mise à disposition du grand public, à moins que le produit ne soit mis sur le marché sous forme d'aérosol ou dans un récipient doté d'un pulvérisateur fixe scellé

Ce produit exige des avertissements tactiles en cas de mise à disposition du grand public

2.3. Autres dangers

Dangers généraux

Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.

Évaluation PBT et vPvB

Les composants de cette formule ne répondent pas aux critères de classification des substances PBT ou vPvB

Section 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances

Ce produit est un mélange. Les informations sur les dangers pour la santé sont basées sur ses composants

3.2 Mélanges

Nom chimique	N° CE	Numéro CAS	% massique	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Numéro d'enregistrement REACH
Butanone	201-159-0	78-93-3	40 - <80	Eye Irrit. 2 (H319) STOT SE 3 (H336) Flam. Liq. 2 (H225) (EUH066)	01-2119457290-43-XXXX
Xylènes	215-535-7	1330-20-7	10 - <20	STOT SE 3 (H335) STOT RE 2 (H373) Asp. Tox. 1 (H304) Skin Irrit. 2 (H315) Eye Irrit. 2 (H319)	01-2119488216-32-XXXX

Fiche de données de sécurité

PREP K

Remplace la version : 01-juin-2016

Date de révision 07-juin-2016

Version 1.01

				Acute Tox. 4 (H312) Acute Tox. 4 (H332) Flam. Liq. 3 (H226)	
Éthylbenzène	202-849-4	100-41-4	5 - <10	Acute Tox. 4 (H332) STOT RE 2 (H373) Asp. Tox. 1 (H304) Flam. Liq. 2 (H225)	Aucune donnée disponible
Alcool n-butyle	200-751-6	71-36-3	1- <3	Acute Tox. 4 (H302) Skin Irrit. 2 (H315) Eye Dam. 1 (H318) STOT SE 3 (H335) STOT SE 3 (H336) Flam. Liq. 3 (H226)	01-2119484630-38-XXXX
Toluène	203-625-9	108-88-3	0.1 - <1	Skin Irrit. 2 (H315) Repr. 2 (H361d) STOT SE 3 (H336) STOT RE 2 (H373) Asp. Tox. 1 (H304) Flam. Liq. 2 (H225)	01-2199471310-xxxx

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Remarque: ^ indique non classée, cependant, la substance est inscrite à la section 3 car il a une VLE.

Section 4 : PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
Inhalation	Transporter la victime à l'air frais.
Contact cutané	Laver abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritation cutanée : Consulter un médecin.
Contact oculaire	En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter immédiatement un médecin.
Ingestion	En cas d'ingestion, ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
Protection individuelle du personnel de premiers secours	Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8. Isoler la zone de danger et en interdire l'accès à tout personnel superflu et non protégé.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes Aucun(e) connu(e).

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin Traiter les symptômes.

Section 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Utiliser du CO2, un agent chimique sec ou une mousse.

Moyens d'extinction déconseillés

Utiliser de l'eau pulvérisée ou en brouillard ; ne pas utiliser de jets d'eau directs

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Fiche de données de sécurité

PREP K
Remplace la version : 01-juin-2016

Date de révision 07-juin-2016
Version 1.01

Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone et hydrocarbures de combustion incomplète (fumée).

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, le cas échéant.

Section 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTEL

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures de protection individuelles

Éliminer les sources d'ignition. Évacuer le personnel vers des zones sûres. Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.

La pulvérisation d'eau peut abattre les vapeurs ; mais pas nécessairement empêcher l'ignition dans les espaces clos.

Pour les secouristes

Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8. Isoler la zone de danger et en interdire l'accès à tout personnel superflu et non protégé.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement

Endiguer le plus en aval possible du déversement ; utiliser du sable sec pour contenir la progression de la substance. Endiguer et récupérer le déversement avec une matière absorbante non combustible, comme le sable, la terre, la terre de diatomées ou la vermiculite, et placer dans un récipient pour élimination conformément aux réglementations locales/nationales (voir Section 13).

Méthodes de nettoyage

Utiliser des outils propres anti-étincelles pour recueillir la matière absorbée.

6.4. Référence à d'autres sections

Référence à d'autres sections

Voir Section 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES
Section 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE
Section 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Section 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger

Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. — Ne pas fumer. Prendre des mesures de précaution contre l'accumulation de charges électrostatiques. Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage /antidéflagrant.

Remarques générales en matière d'hygiène

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, la zone de travail et les vêtements.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation

Conserver uniquement dans le récipient/emballage d'origine dans un endroit frais et bien ventilé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Autres informations

Recommandation(s); Respecter la fiche de données techniques

Fiche de données de sécurité

PREP K
Remplace la version : 01-juin-2016

Date de révision 07-juin-2016
Version 1.01

Section 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Nom chimique	Union européenne	France
Butanone 78-93-3	TWA: 200 ppm TWA: 600 mg/m ³ STEL: 300 ppm STEL: 900 mg/m ³	TWA: 200 ppm TWA: 600 mg/m ³ STEL: 300 ppm STEL: 900 mg/m ³ S*
Xylènes 1330-20-7	TWA: 50 ppm TWA: 221 mg/m ³ STEL: 100 ppm STEL: 442 mg/m ³ S*	TWA: 50 ppm TWA: 221 mg/m ³ TWA: 1000 mg/m ³ STEL: 100 ppm STEL: 442 mg/m ³ STEL: 1500 mg/m ³ S*
Éthylbenzène 100-41-4	TWA: 100 ppm TWA: 442 mg/m ³ STEL: 200 ppm STEL: 884 mg/m ³ S*	TWA: 20 ppm TWA: 88.4 mg/m ³ TWA: 1000 mg/m ³ STEL: 100 ppm STEL: 442 mg/m ³ STEL: 1500 mg/m ³ S*
Alcool n-butyle 71-36-3	-	STEL: 50 ppm STEL: 150 mg/m ³
Toluène 108-88-3	TWA: 50 ppm TWA: 192 mg/m ³ STEL: 100 ppm STEL: 384 mg/m ³ S*	TWA: 20 ppm TWA: 76.8 mg/m ³ TWA: 1000 mg/m ³ STEL: 100 ppm STEL: 384 mg/m ³ STEL: 1500 mg/m ³ S* R

Niveau dérivé sans effet (DNEL) Aucune information disponible

Concentration prévisible sans effet (PNEC) Aucune information disponible.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage Lunettes de sécurité étanches. Écran de protection faciale.
Protection des mains Porter des gants de protection: Gants en caoutchouc. Les gants doivent être conformes à la norme EN 374. Vérifier que le délai de rupture du matériau des gants n'est pas dépassé. Consulter le fournisseur des gants pour plus d'informations sur le délai de rupture des gants concernés. Remplacer les gants à intervalles réguliers et en cas de signes de détérioration du matériau des gants.
Protection de la peau et du corps Chaussures antistatiques. Porter des vêtements résistant au feu/aux flammes/ignifuges. Vêtements de protection adaptés. Tablier.
Protection respiratoire Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. En cas d'exposition aux brouillards, gouttelettes en suspension ou aérosols, porter une protection respiratoire et une combinaison de protection individuelles adaptées.
Type de filtre recommandé : Porter un respirateur homologué EN 140 avec un filtre de Type A ou plus efficace.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement Ne pas laisser pénétrer les égouts, le sol ou les étendues d'eau.

Section 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique Liquide
Aspect Liquide
Couleur Incolore
Odeur Solvant
Seuil olfactif Aucune information disponible

Fiche de données de sécurité

PREP K
Remplace la version : 01-juin-2016

Date de révision 07-juin-2016
Version 1.01

<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Remarques • Méthode</u>
pH	Aucune information disponible	
Point de fusion/point de congélation	Aucune information disponible	
Point d'ébullition	79 °C / 174.2 °F	
Point d'éclair	-9 °C / 15.8 °F	
Taux d'évaporation	Aucune information disponible	
Inflammabilité (solide, gaz)	Aucune information disponible	Sans objet pour les liquides
Limites d'inflammabilité dans l'air		
Limite supérieure d'inflammabilité	11.5	
Limite inférieure d'inflammabilité	1.7	
Pression de vapeur	Aucune information disponible	
Densité de vapeur	Aucune information disponible	
Densité	Aucune information disponible	
Hydrosolubilité	Faiblement soluble	
Solubilité dans d'autres solvants		
Coefficient de partage	Aucune information disponible	
Température d'auto-inflammabilité	Aucune information disponible	
Température de décomposition	Aucune information disponible	
Propriétés explosives	Aucune information disponible	
Limites d'explosivité	Aucune information disponible	
Supérieure	Aucune information disponible	
Inférieure	Aucune information disponible	
Propriétés comburantes	Aucune information disponible	
Viscosité cinématique	Aucune information disponible	
Viscosité dynamique	Aucune information disponible	

9.2. Autres informations

Point de ramollissement	Aucune information disponible
Masse molaire	Aucune information disponible
Teneur en solvant (%)	Aucune information disponible
Teneur en matière sèche (%)	Aucune information disponible
Densité	0.87 g/cm ³
Densité apparente	Aucune donnée disponible
Teneur en COV (%)	

Section 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Stable dans les conditions de stockage recommandées.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions de stockage recommandées.

Données d'explosion

Sensibilité aux chocs mécaniques Aucun(e).

Sensibilité aux décharges statiques Peut s'enflammer par frottements ou exposition à la chaleur, aux étincelles ou aux flammes.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes.

10.5. Matières incompatibles

Fiche de données de sécurité

PREP K

Remplace la version : 01-juin-2016

Date de révision 07-juin-2016

Version 1.01

Acides forts et bases fortes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation.

Section 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations sur le produit

Aucune information ni donnée spécifique au produit et relative à cet effet toxicologique (sur la santé) n'est disponible.

Inhalation	Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards.
Contact oculaire	Irritant pour les yeux. Éviter le contact avec les yeux.
Contact cutané	Irritant pour la peau.
Ingestion	Aucune donnée disponible.
Sensibilisation	Aucune donnée disponible.

Informations sur les composants

Données relatives à la toxicité Aucune information disponible

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Butanone	= 2483 mg/kg (Rat) = 2737 mg/kg (Rat)	= 5000 mg/kg (Rabbit) = 6480 mg/kg (Rabbit)	= 11700 ppm (Rat) 4 h
Xylènes	= 3500 mg/kg (Rat)	> 4350 mg/kg (Rabbit) > 1700 mg/kg (Rabbit)	= >47635 mg/L (Rat) 4 h = >5000 ppm (Rat) 4 h
Éthylbenzène	= 3500 mg/kg (Rat)	= 15400 mg/kg (Rabbit)	= 17.2 mg/L (Rat) 4 h
Alcool n-butylique	= 700 mg/kg (Rat) = 790 mg/kg (Rat)	= 3402 mg/kg (Rabbit) = 3400 mg/kg (Rabbit)	> 8000 ppm (Rat) 4 h
Toluène	= 2600 mg/kg (Rat)	= 12000 mg/kg (Rabbit)	= 12.5 mg/L (Rat) 4 h

Corrosion cutanée/irritation cutanée Irritant pour la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Irritant pour les yeux.

Sensibilisation Sans objet.

Mutagénicité sur les cellules germinales Sans objet.

Cancérogénicité Sans objet.

Toxicité pour la reproduction Aucune information disponible.

STOT - exposition unique Aucune information disponible.

STOT - exposition répétée Aucune information disponible.

Effets sur certains organes cibles Système nerveux central, Yeux, Système respiratoire, Peau.

Danger par aspiration Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Section 12 : DONNÉES ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Écotoxicité Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Fiche de données de sécurité

PREP K

Remplace la version : 01-juin-2016

Date de révision 07-juin-2016

Version 1.01

Informations sur les composants

Les résultats obtenus pour le ou les composants incluent

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Crustacés
Butanone	EC50=1972 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)	LC50 96 h 3130 - 3320 mg/L (Pimephales promelas flow-through)	EC50 48 h > 308 mg/L (Daphnia magna)
Xylènes	-	LC50 96 h 23.53 - 29.97 mg/L (Pimephales promelas static) LC50 96 h 13.5 - 17.3 mg/L (Oncorhynchus mykiss) LC50 96 h = 19 mg/L (Lepomis macrochirus) LC50 96 h > 780 mg/L (Cyprinus carpio) LC50 96 h 30.26 - 40.75 mg/L (Poecilia reticulata static) LC50 96 h = 13.4 mg/L (Pimephales promelas flow-through) LC50 96 h = 780 mg/L (Cyprinus carpio semi-static) LC50 96 h 2.661 - 4.093 mg/L (Oncorhynchus mykiss static) LC50 96 h 13.1 - 16.5 mg/L (Lepomis macrochirus flow-through) LC50 96 h 7.711 - 9.591 mg/L (Lepomis macrochirus static)	EC50 48 h = 3.4 mg/L (water flea)
Éthylbenzène	EC50 96 h > 438 mg/L (Pseudokirchneriella subcapitata) EC50 72 h 2.6 - 11.3 mg/L (Pseudokirchneriella subcapitata) EC50 96 h 1.7 - 7.6 mg/L (Pseudokirchneriella subcapitata) EC50 72 h = 4.6 mg/L (Pseudokirchneriella subcapitata)	LC50 96 h = 32 mg/L (Lepomis macrochirus static) LC50 96 h 9.1 - 15.6 mg/L (Pimephales promelas static) LC50 96 h = 4.2 mg/L (Oncorhynchus mykiss semi-static) LC50 96 h 11.0 - 18.0 mg/L (Oncorhynchus mykiss static) LC50 96 h 7.55 - 11 mg/L (Pimephales promelas flow-through) LC50 96 h = 9.6 mg/L (Poecilia reticulata static)	EC50 48 h 1.8 - 2.4 mg/L (Daphnia magna)
Alcool n-butyle	EC50 72 h > 500 mg/L (Desmodesmus subspicatus) EC50 96 h > 500 mg/L (Desmodesmus subspicatus)	LC50 96 h = 1740 mg/L (Pimephales promelas flow-through) LC50 96 h = 1910000 µg/L (Pimephales promelas static) LC50 96 h 1730 - 1910 mg/L (Pimephales promelas static) LC50 96 h 100000 - 500000 µg/L (Lepomis macrochirus static)	EC50 48 h = 1983 mg/L (Daphnia magna) EC50 48 h 1897 - 2072 mg/L (Daphnia magna Static)
Toluène	EC50 72 h = 12.5 mg/L (Pseudokirchneriella subcapitata) EC50 96 h > 433 mg/L (Pseudokirchneriella subcapitata)	LC50 96 h 5.89 - 7.81 mg/L (Oncorhynchus mykiss flow-through) LC50 96 h = 5.8 mg/L (Oncorhynchus mykiss semi-static) LC50 96 h = 12.6 mg/L (Pimephales promelas static) LC50 96 h 11.0 - 15.0 mg/L (Lepomis macrochirus static) LC50 96 h = 54 mg/L (Oryzias latipes static) LC50 96 h 15.22 - 19.05 mg/L (Pimephales promelas flow-through) LC50 96 h 50.87 - 70.34 mg/L (Poecilia reticulata static) LC50 96 h 14.1 - 17.16 mg/L (Oncorhynchus mykiss static) LC50 96 h = 28.2 mg/L (Poecilia reticulata semi-static)	EC50 48 h 5.46 - 9.83 mg/L (Daphnia magna Static) EC50 48 h = 11.5 mg/L (Daphnia magna)

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Fiche de données de sécurité

PREP K
Remplace la version : 01-juin-2016

Date de révision 07-juin-2016
Version 1.01

Aucune information disponible.

Coefficient de partage Aucune information disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les composants de cette formule ne répondent pas aux critères de classification des substances PBT ou vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune information disponible

Informations relatives aux perturbateurs endocriniens

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

Section 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits non utilisés	L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur.
Emballages contaminés	Toute élimination ou réutilisation inappropriée de ce récipient peut être dangereuse et illégale.
Catalogue européen des déchets	08 04 09* déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses
Autres informations	Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé.

Section 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR

14.1 ONU/n° d'identification	UN1993
14.2 Nom d'expédition	Liquide inflammable, n.s.a. (Butanone, Xylènes)
14.3 Classe de danger	3
Étiquettes de danger	3
14.4 Groupe d'emballage	II
Description	UN1993, Liquide inflammable, n.s.a. (Butanone, Xylènes), 3, II, (D/E)
14.5 Danger pour l'environnement	Sans objet
14.6 Dispositions spéciales	274, 601, 640C
Code de classification	F1
Code de restriction en tunnel	(D/E)
Quantité limitée (LQ)	1 L
Identificateur de danger ADR (numéro Kemmler)	33

IMDG

14.1 ONU/n° d'identification	UN1993
14.2 Nom d'expédition	Liquide inflammable, n.s.a. (Butanone, Xylènes)
14.3 Classe de danger	3
14.4 Groupe d'emballage	II
Description	UN1993, Liquide inflammable, n.s.a. (Butanone, Xylènes), 3, II, (-9°C c.c.)
14.5 Polluant marin	Sans objet
14.6 Dispositions spéciales	274

Fiche de données de sécurité

PREP K
Remplace la version : 01-juin-2016

Date de révision 07-juin-2016
Version 1.01

Quantité limitée (LQ)	1 L
N° d'urgence	F-E, S-E
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	Aucune information disponible
RID	
14.1 ONU/n° d'identification	UN1993
14.2 Nom d'expédition	Liquide inflammable, n.s.a. (Butanone, Xylènes)
14.3 Classe de danger	3
14.4 Groupe d'emballage	II
Description	UN1993, Liquide inflammable, n.s.a. (Butanone, Xylènes), 3, II
14.5 Danger pour l'environnement	Sans objet
Code de classification	F1
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)
Quantité limitée (LQ)	1 L
OACI (aérien)	
14.1 ONU/n° d'identification	UN1993
14.2 Nom d'expédition	Liquide inflammable, n.s.a. (Butanone, Xylènes)
14.3 Classe de danger	3
14.4 Groupe d'emballage	II
Description	UN1993, Liquide inflammable, n.s.a. (Butanone, Xylènes), 3, II
14.5 Danger pour l'environnement	Sans objet
14.6 Dispositions spéciales	A3
IATA	
14.1 ONU/n° d'identification	UN1993
14.2 Nom d'expédition	Liquide inflammable, n.s.a. (Butanone, Xylènes)
14.3 Classe de danger	3
14.4 Groupe d'emballage	II
Description	UN1993, Liquide inflammable, n.s.a. (Butanone, Xylènes), 3, II
14.5 Danger pour l'environnement	Sans objet
14.6 Dispositions spéciales	A3
Quantité limitée (LQ)	1 L
Code ERG	3H

Section 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

Vérifier l'opportunité de prendre des mesures conformes à la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail.

Prendre en compte la directive 92/85/CE sur la protection des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes

Règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques (REACH) (CE 1907/2006)

UE-REACH (1907/2006) - Liste Candidate des substances extrêmement préoccupantes (SVHC) pour autorisation conformément à l'article 59

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration $\geq 0,1$ % (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

EU-REACH (1907/2006) - Annex XVII Limitations relatives à l'utilisation

Fiche de données de sécurité

PREP K

Remplace la version : 01-juin-2016

Date de révision 07-juin-2016

Version 1.01

Ce produit contient une ou plusieurs substances soumises à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII).

Nom chimique	Numéro CAS	Limitations relatives à l'utilisation
Toluène	108-88-3	48.

UE-REACH (1907/2006) - Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV)

Réglementations nationales

Maladies professionnelles (R-463-3, France)

Nom chimique	Numéro RG, France
Butanone 78-93-3	RG 84
Xylènes 1330-20-7	RG 4bis, RG 84
Éthylbenzène 100-41-4	RG 84
Alcool n-butyle 71-36-3	RG 84
Toluène 108-88-3	RG 4bis, RG 84

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune information disponible

Section 16 : AUTRES INFORMATIONS

Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3

H332 - Nocif par inhalation

H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation

H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

H225 - Liquide et vapeurs très inflammables

H315 - Provoque une irritation cutanée

H361d - Susceptible de nuire au fœtus

H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges

H335 - Peut irriter les voies respiratoires

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H312 - Nocif par contact cutané

H226 - Liquide et vapeurs inflammables

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H318 - Provoque des lésions oculaires graves

EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau

Légende

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation : Substances très préoccupantes

PBT Produits chimiques persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT)

STOT (RE): Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée

STOT (SE): Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique

EWC: Catalogue européen des déchets

Principales références de la littérature et sources de données

Classification and labeling data calculated from data received from raw material suppliers

Préparée par

Sécurité Produits et Affaires Réglementaires

Fiche de données de sécurité

PREP K
Remplace la version : 01-juin-2016

Date de révision 07-juin-2016
Version 1.01

Date de révision 07-juin-2016

Indication des modifications

Remarque sur la révision Sections de la FDS mises à jour: 8, 14.

Conseil en matière de formation Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation pour les opérateurs

Informations supplémentaires Aucune information disponible

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences de : Règlement (CE) n° 1907/2006

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans la présente Fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité